L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 21 FEVRIER 1893.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Livret No 3024, série M. pour quatre actions de l'Eureka Homestead Association. Le public est prévenu de ne pas les négocier, demande ayant été faite pour un duplicata dudit livret. 11fév—3f en 10j

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un bon jardinier, homme du pays, parlant le français et l'anglais, désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. Il pourra donner les meilleures recommandations. S'adresser au No 516 de la rue Moralès, entre Marigny et Champs Elysées. 17fév—10f

UN Français de 38 ans désire trouver une place dans une bonne maison bourgeoise pour tout genre de travail. S'adresser à E. R., à l'Abeille. 17 fév—7f

DEMANDES.

ON demande—Gardienne de 1ère classe pour un jeune enfant. S'adresser 246 rue Foucher, entre St Charles et Prytanee. 21 fév—21 26

ON demande une bonne d'enfant (blanche) bien recommandée. S'adresser 15 Remparts, Deuxième District, de 10 heures à midi. 17 fév—7f

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—

A VENDRE.

A VENDRE Du son de riz frais au Lanaux's Rice Mill, 15 rue Conti. 21fév—7f

A VENDRE.—Une magnifique résidence en bon état à trois étages avec tout le confort pour une grande famille, située 88 rue St Philippe entre Bourbon et Dauphine. Très belle cour, jardin, écurie et arbres fruitiers. Le gaz dans toute la maison. S'adresser sur les lieux. 14 fév—

A VENDRE ou à louer, résidence et laiterie près des nouveaux abattoirs, Adams et Morales. [illegible] Meyer, 10 rue Congress. 14fév—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de August V. Brunet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38 190 Division D—Attendu que Mme Vve Marie Brunet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August V. Brunet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

Succession de Azemar Lanabère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,187—Division E—Attendu que Mme veuve Azemar Lanabère a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Azemar Lanabère décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

Succession de Bernard Lacoste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,116—Division E—Attendu que Marie Le Grand veuve en première noce de Peter Tise et en seconde noce de Bernard Lacoste, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Lacoste, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21fév—21 25—2 mars

Succession de Detleb Henry Kaack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,584—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Kaack, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—mars 2

Succession de Mme Catherine M. Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,921—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James McCracken, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 fév—21 25—2 mars

Succession de Mme Veuve Pierre Ader, (née Dougherty.)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,165—Division E—Attendu qu'Eugène D Hérété a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Pierre Ader, née Dougherty, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Joseph Duvernay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,106—Division E—Attendu que John B Vinet administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Duvernay, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 fév—16 19 25

Succession de Louise Corinne Dejan, Veuve de M. V. Abat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,147—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Corinne Abat, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
16 fev—16 19 25

Succession de George S. Mandeville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38 125—Division C—Attendu que William R. Mandeville a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Geo. S. Mandeville décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14fév—14 18 23

Succession de Jean Larrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36 700—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Anna Spor, veuve de Jean Larrieu, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 fév—11 15 20

Succession de Gustavus A. Baldwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,080—Division E.—Attendu que Oscar L. Putnam, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Gustave A. Baldwin décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10 fév—10 14 19

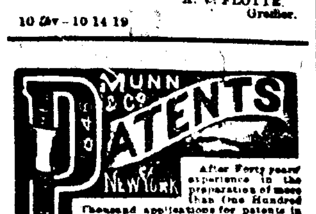

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 FEVRIER—CLASSE No 142
Tirage de 4 heures P. M.

53	37	36	12	34	49	3	70	1	44	59	20	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 20 février 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

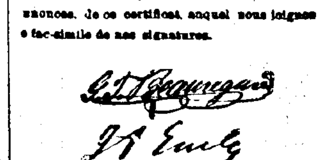

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 MARS 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de..	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000	20,000
1 Lot de..	10,000	10,000
1 Lot de..	5,000	5,000
2 Lots de..	2,500	5,000
5 Lots de..	1,000	5,000
25 Lots de..	300	7,500
100 Lots de..	200	20,000
300 Lots de..	100	30,000
300 Lots de..	60	18,000
500 Lots de..	40	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit......	$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit......	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
2,434 Lots se montant à....		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,174—Division C—Wink & Harris vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale de Wink & Harris, et William C. Wink et Joseph E. Harris, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par la présente acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James B. Ward, Esq., notaire public, en son bureau, No 61 rue Camp, en cette ville, LUNDI, le 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 17 février 1893.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
18fév—3f au 6mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A—R. P. Batson vs. ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire R. P. Batson soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas B. Upton, notaire public, à son Bureau No 87 rue St-Charles, en cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 février 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10fév—3f au 14mars

Mme M. A. Field vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,886—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Gauche, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
10fév—10 14 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,846—Division E—Henry E. Grice vs. ses créanciers—Ordre de Cour—La pétition ci-dessus prise en considération.—Il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Henry E. Grice, après avis légal et délai, soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, en son bureau, dans le Morris Building, coin des rues Camp et Canal, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1893, à partir de 11 heures A. M., pour déterminer si le répit sollicité dans cette affaire de un, deux et trois ans de la date de la dite réunion, lui sera ou non accordé, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard McCloskey soit nommé comme l'avocat pour représenter les créanciers absents en cette affaire.
Nlle-Orléans, 18 janvier 1893.
Signé GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 janv—20 27—fév—5 12 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,777, Division A.—Theresa Hoffman vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Theresa Hoffman, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier Esq., notaire, en son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, le 16me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues et que Thos S Ellis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier
14 jan—3f au 16 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,029.—Division A.—Edward E. Sweeney vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward E. Sweeney soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, en son bureau dans la bâtisse Morris, No 7 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 20me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 février 1893.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—3f au 20 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,987—Division C—D. M. Valeton vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire D. M. Valeton, soit convoquée et tenue pardevant [illegible], notaire public, en son étude, No 29 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI 15me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans [illegible] application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ainsi que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 30 janvier 1893.
Signé GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 janv—3f au 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,424—Division D.—Ordre de Cour.—H Kern & Sons vs leurs créanciers.—Aux créanciers de la raison commerciale de H. Kern & Son et tous autres intéressés dans cette affaire: Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de la raison commerciale de H Kern & Son, composée de Henry Kern et Emile Kern et des dits membres sera convoquée et tenue pardevant Joseph N. Wolfson, Esq., notaire en son bureau No 6 rue Carondelet, commençant LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur l'application des insolvables pour une décharge de leurs dettes, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1893.
Par ordre de N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier. 5 fév—

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,909, Division D.—Matt H. Stork vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par le pétitionnaire Matt H. Stork soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; que C. A. Schreiber, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, notaire, commençant LUNDI, 27me jour de février 1893, à 11 heures A. M.; et que jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1893
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 janv- 3f au 27 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,764—Division C.—Ordre de Cour.—Mme M. L. Duprée, femme de A. J. Duprée et A. J. Duprée, son mari, vs. leurs créanciers.—Que la dite cession des biens faite par Mme M. L. Duprée et A. J. Duprée, son mari, soit acceptée par la Cour, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, commençant le 21 février 1893, à 11 heures A. M., et que W. K. Horn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de la Cour, toutes les procédures contre les personnes et biens des plaignants soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1893.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 janv—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,978—Division C—Rousseau, Latour & Co vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Rousseau, Latour & Cie, composée de Ferdinand Rousseau, Victor Latour et Armand M. Delavalade, soit convoquée et tenue pardevant Octave Morel, notaire, en son bureau No 9 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Victor Leovy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
31 janv—3f en 30 j

Walter Scott vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,441—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Salisbury, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 fév—19 22 28

Peter Joeckel vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,082—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. J. Odendahl, syndic provisoire des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19fév—19 22 28

James M. Walsh vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,717—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. Henderson, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14fév—14 18 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de l'Etalon de Course "Upward".

Thomas D. Martin vs. W. A. Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,973.—En vertu d'un ordre de vente daté le 20 février 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le JEUDI, 23 février 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:
En face des écuries de vente de W. B. Leonard, 70 rue Baronne—
L'étalon de course bien connu "Upward".
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21fév—21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Etat de la Louisiane vs. Sonny Alexander.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,327—En vertu d'un writ de fieri facias vs. Nicholas Gaspar, caution, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 mars 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District Municipal, portant le numéro municipal 143 rue South Liberty et désigné comme le lot No 33, dans l'ilet No 232, borné par les rues South Liberty, Perdido, Poydras et Franklin, et mesurant 26 pieds de face à la rue South Liberty sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Saisi comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.
Conditions—Comptant sur les lieux.
REMY KLOCK, Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans.
17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Elizabeth McEvoy, légataire universelle de Mme M. A. Monsseaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,871.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville faisant partie de l'ancienne habitation de David Olivier, dans l'ilet numéro deux, borné par les rues Mazant, Moreau, maintenant Chartres, Barthélemy et le Chemin Public maintenant North Peters, sur un plan de cette partie du dit faubourg, dressé par B. Buisson, voyer, le 20 mai 1833, et déposé au bureau de Octave de Armas, ex notaire public, la dite portion de terre a été divisée en dix lots, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, sur un plan dressé par C. Giroux et A. Castaing, le 13 novembre 1850, et annexé à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, ex notaire public, le 30 décembre 1850. Les dits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir; les dits numéros 1, 2, 3 et 4 ayant chacun trente pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot numéro formant l'encoignure des rues Mazant et Moreau, maintenant Chartres, le lot numéro 5, contigu au lot numéro 4, ayant quinze pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, quatre vingt-douze pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro 4, trente-deux pieds de profondeur sur la ligne opposée, de là le dit lot s'ouvre à angle droit de quinze pieds à une seconde profondeur de cinquante huit pieds et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro six ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes de profondeur vers la rue Barthélemy, quatre vingt douze pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept et trente pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot numéro sept ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre vingt douze pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro six, quatre vingt douze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro huit ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public maintenant la rue North Peters, quatre-vingt-douze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept, quatre-vingt-dix [illegible] de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro neuf et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro neuf ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, actuellement rue North Peters, quatre-vingt-dix-huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit et [illegible] pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro dix et trente pieds de large dans le fond, et le numéro dix formant l'encoignure du Chemin Public, actuellement North Peters et la rue Mazant, ayant trente pieds un pouce six lignes de face au Chemin Public, actuellement rue North Peters; cent et un pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro neuf et [illegible] pieds de profondeur sur la rue Mazant et trente pieds de large dans le fond, [illegible] trouvent et droits.

Ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant: soit la somme de Dix huit cents dollars de la manière suivante, à savoir:

Le lot numéro un pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $144 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $16 chacun à partir de chaque 1er décembre depuis 1881 jusqu'à 1889 inclusivement quand les dits appels sont devenus dûs.

Les lots Nos 2, 3 et 4 pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $108 sur chaque dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $12 chaque sur chacun des dits lots à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusive quand ils sont devenus dûs s'élevant à $324 avec intérêt sur les dits lots 2, 3 et 4.

Le lot No 5 pour payer la réclamation du plaignant de $72 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $8 chacun à partir du 1er décembre 1881 à 1889 inclusivement quand ils sont devenus dûs.

Les lots Nos 6 7 8 et 9 pour payer la réclamation du plaignant de $234 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions sur chacun des dits lots de $26 chacun à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dûs s'élevant à $936 avec intérêt sur les dits lots 6, 7, 8 et 9.

Le lot No 10 pour payer la réclamation du plaignant de $324 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $36 chacun à partir de chaque 1er décembre, de 1881 à 1889 inclusivement, lorsque les dits appels sont devenus dûs. Et aussi du comptant pour payer les frais et charges de procès et vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de chaque lot assumera en outre le résidu de la dette du stock hypothéqué due, à savoir:

Sur le lot No 1 la somme de $576; sur les lots Nos 2, 3 et 4 la somme de $432 sur chaque lot s'élevant à $1,296; sur le lot No 5 la somme de $288; sur les lots Nos 6, 7, 8 et 9 la somme de $936 sur chaque lot, s'élevant à $3,744; et sur le lot No 10 la somme de $1,296.

Les dites dettes hypothécaires devant être assumées étant cette portion du stock hypothéqué sur les dits lots, sujette à être demandée sous la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et l'acquéreur en outre assumera au sujet des dits lots toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil.
17 fév—17 24—3 10 17 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Race et Robin, (la rue à l'arrière étant Magasin.)

Connu comme le No 450 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 37,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Camp, Magasin, Race et Robin, désigné par le No 2, sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt-huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est à une distance de trente cinq pieds de la rue Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10fév—10 17 24—mars 3 10 15

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Pat Cullen vs Mme Mary Reiser.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 23,054.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par L. Reizenstein, le 16 octobre 1869, dont une copie est annexée à un acte de vente de Edward Burke à Joseph Marcelin, pardevant W. J. Castell, le 17 novembre 1869, lequel lot mesure 32 pieds de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de 107 pieds 1 ligne, plus ou moins, sur la ligne le séparant du lot No 1, et 106 pieds 10 pouces 7 lignes, plus ou moins, sur l'autre ligne, le séparant du lot No 3, lequel terrain ou portion de terre ci-dessus décrit est composé de tout le lot No 2 et d'une partie du lot No 3, désigné comme tel sur un certain plan fait par Louis H. Pilié, voyer de ville, à la date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
10 fév—10 14 18 23—mars 7 12 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le spacieux cottage double en briques, avec deux étages dans le fond,

Nos 28 et 28 1/2 rue St-Ferdinand,

Entre les rues Decatur et Chartres.

Succession de Phillip Paul Chabert.

No 36,409—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—JEUDI, 23 février 1893, à midi, à la BOURSE D'ENCAN DE L'HOTEL ST CHARLES,

Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 3 janvier 1893, et signé le 9 janvier 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage double en briques bien situé, avec bâtisse à deux étages détaché à l'arrière, Nos 28 et 28 1/2 rue St Ferdinand, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse à l'arrière, 2 citernes, double allées de côté et une arrière cour, bien carrelée. Le lot est désigné par le No — dans l'ilet No 2, faubourg Washington, d'après un plan particulier dressé par Vioiquin, le 9 février 1839, un extrait duquel est annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, notaire public, le 28 février 1839, comme étant une vente par Francisca & Favre à Ph. Chabert: le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue St Ferdinand, entre les rues Moreau et Victoire, sur 88 pieds 4 lignes de profondeur, et étant partie des lots Nos 7, 8 et 9, de l'ilet No 2, d'après le plan primitif de cette partie du faubourg Washington, fait par Jos. Pilié, voyer de ville, le 18 mars 1836, et déposé en l'étude de Félix de Armas, Esq., anciennement notaire, dans un district très populeux, convenable aux lignes de chars et à la navigation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses ordinaires de garantie; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Et aussi le même jour, à 1 heure P. M., tous les meubles et effets mobiliers.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant F. O. Charbonnet, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 janv—22 25—fév 1 8 15 19 à date

PAR SPEAR & ESCOFFIER

UNE

MAGNIFIQUE RESIDENCE

—PRÈS—

L'Avenue Esplanade.

No 105 rue Kerlerec, entre Marais et St-Claude.

Succession de Mme Elizabeth Bernard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 37,933.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon F A Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 17 février 1893, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 5, borné par les rues Kerlerec, St-Claude, Columbus et Marais désignés comme lots numéros 20 et 21 du dit ilet et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces sur la dite rue Kerlerec sur une profondeur de 124 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles portant le numéro municipal 105 rue Kerlerec.

Les améliorations consistent en une jolie résidence à un étage recouverte en ardoises, avec mansarde, grand corridor au centre, parloirs, trois grandes chambres à coucher, grande salle à manger, cabinets, dans les mansardes deux grandes chambres et quatre cabinets, une bâtisse à l'arrière touchant à la bâtisse principale, ayant quatre chambres et chambre de bain, ainsi qu'une bâtisse dans le fond, ayant chambre à laver, chambre à charbon et bois, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus du prix de la vente comptant au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit d'un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente. Billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente doit contenir les clauses d'assurance, frais d'honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles de garanties. Les taxes de l'année 1893 doivent être assumées par l'acquéreur. Le dépôt usuel de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur pour lier la vente, et l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

18 fév—18 22—1 8 15 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le Second District,

No 34 rue de Chartres, entre Douane et Bienville,

trois étages, occupé par Adam J Zang, Esq., loué à bail jusqu'au 30 septembre 1893, à raison de $50 par mois.

No 312 rue de Chartres, entre Quartier et Hôpital, une élégante résidence en briques à deux étages.

Nos 14, 16, 18 rue Tremé, entre Canal et Douane, une bâtisse à un étage et mansarde, divisée en trois corps de logis.

Succession de Mme E. Brandner.

No 37,691—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles entre les rues Gravier et Commune en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 31 janvier 1893, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Chartres, Quartier, Vieille Levée et Hôpital désigné par le No 3 sur un plan de J. N de Pouilly,—Janvier 1846 et déposé en l'étude de F. Percy, ancien notaire, et mesure 23 pieds 10 pouces de façade rue de Chartres, sur 161 pieds 2 2/8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et étant le terrain le plus proche de la rue Barracks, ensemble avec l'usage de deux allées, l'une 8 pieds de largeur ouvrant rue Hôpital, sur une profondeur de 159 pieds 8 3/8 pouces en commun avec le terrain No 4 et autres, et l'autre de 11 2/8 pieds de largeur ouvrant rue du Quartier sur une profondeur de 159 pieds 3/8 pouces en commun avec le dit terrain et autres, conformément au dit plan.

Les améliorations consistent d'une maison de résidence en briques à deux étages, à distance de la rue, portant le numéro municipal 312 de la rue de Chartres, ayant 4 chambres, parloir, cuisine ayant 3 chambres, grande cour, citerne, lieux d'aisances, hydrant, écurie à l'arrière, etc.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, désigné par le No 2 sur un plan de A. Castaing, architecte, le 20 janvier 1860, déposé en l'étude de P. C. Cavellier, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 21 pieds 7 pouces et 5 lignes de façade rue de Chartres, sur une profondeur de 55 pieds 2 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles avec le droit de passage dans une allée de 5 pieds de façade rue de la Douane, et aussi une cour de douze pieds 4 pouces de largeur à l'arrière du terrain No 3, et 27 pieds 6 pouces 2 lignes de longueur à l'arrière du terrain No 4, et de l'allée susdite. Les améliorations consistent en un beau magasin en briques à 3 étages No 34 de la rue de Chartres, occupé par Adam J. Zang et vendu sujet à un bail expirant le 30 sept. 1893, à $50 par mois, payable mensuellement.

3° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tremé, Canal, Franklin et Dumaine, et mesure 56 pieds 10 pouces de face à la rue Tremé, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et est composé des terrains Nos 5 et 6 du carré 18.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, couverte en ardoises, avec mansarde, divisée en trois corps de logis chaque côté, ayant deux chambres et galerie dans le fond et deux dans les mansardes. Ensemble avec une cuisine en bois à un étage, ayant deux chambres de chaque côté, lieux d'aisance, cuve, etc. connue par les numéros municipaux 14, 16, et 18 rue Tremé.

Conditions.—Une moitié ou plus comptant et le reste à un an de crédit garanti par privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera toutes les taxes de l'année 1893, et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er fév—1 8 15 22—mars 1 8

PAR FOURTON & FISCHER, AGENTS ALBERT PAUL, ENCANTEUR.

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le contenu du Restaurant et de la Buvette établis depuis longtemps, No 123 Dauphine, près de la rue Toulouse, comprenant:

Un assortiment général de Vins, Liqueurs, Comptoirs, Chaises, Tables, Installations pour le Café, Verrerie et Plaqués, Glaces et Meubles de maison, etc.

SERA vendu à l'encan, le MARDI, 21 février 1893, à 11 heures A. M., à la résidence et au Café, No 123 rue Dauphine—

Un lot d'installations pour Buvette, Liqueurs et un assortiment général de Meubles de maison, etc.

Conditions—Comptant.

Par FOURTON & FISCHER, Agents.
ALBERT PAUL, Encanteur.
19 fév—à date

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée, de valeur, près du Marché Français.

La résidence en briques, à deux étages, No 42 rue Dumaine près Chartres.

In re Santa Barone versus Maria C. Barone.

No 35,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—LE MERCREDI 22 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 2 février 1893 et signé le 8 février 1893 par l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B in re Santa Barone versus Maria C Barone il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Royale Chartres et Ste-Anne, désigné par le No 3, sur un plan de C. A. de Armas, député voyer le 16 février 1857, et déposé en l'étude de Philippe Lacoste, alors notaire en cette ville, lequel lot mesure 22 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, étant la même propriété acquise de ———— d'après un acte pardevant Etienne Lauer, ancien notaire, daté le 4 juin 1881. Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec galeries sur le devant et sur les côtés, subdivisée en 6 chambres, cour pavée, corridor au côté, citerne, etc., près du Marché Français, la Cathédrale et les écoles, voisinage bien peuplé, char urbain en avant, etc.

Conditions.—Trois quarts (3/4) comptant, balance à 1 an de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, représentée par un billet de l'acquéreur et devant être garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire, un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

19 fév—19 22—mars 1 8 15 22

OCCASION MAGNIFIQUE

Pour placements avantageux.

Deux bonnes Propriétés dans le Second District.

Un agréable cottage double, avec bâtisse à deux étages dans le fond, connu par les Nos 152 et 152 1/2 rue du Quartier, entre Remparts et St-Claude; toujours loué et rapportant $28 par mois.

—ET—

Cette bonne maison double désignée par les Nos 142 et 142 1/2 rue St-Philippe, entre Remparts et St-Claude, invariablement occupée et rapportant $26 par mois.

Ces propriétés sont bien situées, à proximité de toutes les convenances, bon voisinage, etc.

SERONT vendues à l'enchère MERCREDI, le 8 mars 1893, à midi, à la salle d'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, où les plans sont exposés.

Conditions—La moitié comptant, balance à 1 an, 7 0/0 d'intérêt, etc.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire. Dépôt de 10 pour cent

ALBERT PAUL Encanteur.
19 fév—19—mars 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, Malles, articles de toilette, toiles, bijouterie, fusil français, revolvers et divers objets.

Succession d'Aristide Balestracci.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37 827—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MARDI 28 février 1893 à 11 heures A. M. à la résidence No 32 rue Esplanade, entre Chartres et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C en date du 17 février 1893, pour le compte de la succession d'Aristide Balestracci ou Balestracci Dossier No 37 827, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de ménage, etc., qui se trouvent sur les lieux.

Conditions—Comptant.
18fév—18 19 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE

MEUBLES DE MAISON, ETC.

Succession de Mary Stroesenberg.

No 37,958—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159 rue de la Commune—Le LUNDI, 27 février 1893, à 11 heures A. M. à la résidence No 38 rue du Bassin en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 16 février 1893 dans l'affaire de la succession de Mary Stroesenberg, Dossier No 37 958, il sera vendu à l'encan à savoir—

Un lot de meubles de maison, etc., qui se trouvent dans la dite résidence.

Conditions—Comptant.
17 fév—17 19 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée de Valeur

DANS LE SECOND DISTRICT.

Le Joli Cottage à Double Corps de Logis,

Avec une Bâtisse à Deux Etages y Attenant dans le Fond.

Nos 277 et 279 rue Villeré, près Esplanade.

Succession de Elizabeth Richard, épouse de Jean Marie Sabalot.

No 37,210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, le 1er mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre à moi adressé de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 10 janvier 1893 dans l'affaire de la succession de Elizabeth Richard, femme de Jean Marie Sabalot, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 174 175 borné par les rues Villeré, Esplanade, Quartier, Robertson et le Chemin du Bayou et mesurant, au pied américain, comme suit:

Le lot No 6 mesure 14 pieds de face à la rue Quartier, 85 pieds sur la ligne le divisant du lot No 7, 86 pieds 10 pouces sur l'autre côté et 29 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond. Le lot No 7 mesure 24 pieds de face à la rue Quartier sur 85 pieds de profondeur et de face à la rue Villeré, et aussi une allée en commun de 2 pieds 6 pouces dans le fond des dits terrains dans toute sa longueur.

Les améliorations consistent d'un joli cottage résidence bien bâti et confortable, à deux corps de logis avec une addition dans le fond à deux étages, connu par les numéros municipaux 277 et 279 rue Villeré. Bonne location, convenable et entouré par des résidences modernes de choix.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. V. Dejean, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

22 janv—22—fév—1 8 15 22—mars 1

PAR D. E. MORPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm A. McDowell vs. Ses Créanciers.

No 37,592—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 23 février 1893, à midi, dans le magasin No 96 rue Magasin, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 9 février 1893, à moi adressé.

Un certain lot de comptes-courant, délivré par l'insolvable ci dessus nommé, à ses créanciers.

Conditions—Strictement comptant.
12 fév—12 15 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 37,367.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

Henry Chrensing vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 février 1893, et à moi adressé, MARDI, 21 février 1893, au magasin, No 103 rue Poydras, à midi—

1° Un billet hypothécaire et des comptes courants.

2° Le bail non expiré des lieux No 103 rue Poydras, et le droit de les occuper au cours du terme.

Conditions—Comptant.
10 fév—10 15 19 21

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage désirable et 3 lots de terre à Alger, 5me District de cette ville, sur le chemin de fer de Grand Isle et Alger et Gretna, près des ateliers du Texas et Pacifique, et à un ilet de la nouvelle brasserie d'Alger.

Succession d'Edwin A. Smith et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.—No 37,686.

PAR D. STUART—Encanteur, Bureau No 58 rue du Camp.—MERCREDI 15 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la dite Cour, daté le 8 février 1893, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-dessous décrite; savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième district de cette ville, désignés comme Nos 1, 2 et 24, dans l'ilet No 183, borné par les rues Newton, Decatur, Madison et Monroe, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Newton, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Le lot No 1 formant le coin des rues Newton et Madison. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Wm H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

11 fév—11 18 25—mars 4 11 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nantissement de choix d'une Propriété Cottage dans le Troisième District, rapportant un bon loyer.

Succession de R. H. Tilford.

No 27,644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 15 MARS.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1893, il sera vendu:

Le joli cottage double en bois avec une cuisine à deux étages Nos 764 et 764 1/2 rue Remparts, entre Clouet et Louisa (dans l'ilet borné par Bourgogne) ayant de chaque côté quatre chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au dessus de la cuisine, gaz, corridor, et rapporte un loyer de $12 par mois de chaque côté. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Remparts sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en date du 7 janvier 1892.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an; assurance honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie, toutes les taxes de 1893 devant être assumées par l'acquéreur, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant B F. Choate, notaire.

10 fév—10 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Succession de Ann Weinkemmer.

No 36.148—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, LUNDI 27 février 1893 à 11 heures A. M., au local, No 483 rue Philip, entre Franklin et Liberté, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 janvier 1893, pour le compte de la succession ci dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan.

Un lot de meuble de maison, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant
14 fév—14 19 22 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE-COTTAGE

—ET—

Un terrain pour bâtir y attenant

Rue Enghien, entre Remparts et St Claude.

Succession de Mme James R. Carrigan

No 36 248.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Mercredi, 1er mars.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W.C.H. ROBINSON, Encanteur Bureau No 3 1/2 rue Carondelet MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 janvier 1893, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Enghien, ou avenue Lafayette, Port, Remparts, anciennement Amour, et St-Claude, anciennement Bons Enfants, et mesurant 14 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Enghien, ou avenue Lafayette, sur une profondeur entre lignes parallèles de 130 pieds 3 pouces 6 lignes et étant la moitié la plus près de la rue Remparts du lot de terre désigné par le No 19 de l'ilet No 12 sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville le 21 novembre 1864 et déposé pour référence en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois contenant 3 chambres et une cuisine et désigné par le No 135 rue Enghien.

Un terrain de choix pour bâtir avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Washington, Troisième District, dans le même ilet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 20 sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant sur un pied américain 28 pieds de face à la rue Enghien ou Avenue Lafayette, sur 130 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 devront être assumées par les acquéreurs.

L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant John R. Legier, notaire.

25 janv—25—1 8 15 22 fév—1 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage de résidence et deux terrains rue Philippe entre Franklin et Liberté.

Succession de Anne Weinkemmer.

No 36,148.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 1er MARS.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 1er mars 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 5 janvier 1893 à l'encan il sera vendu—

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, privilèges et tout ce qui y appartient, dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Philippe, Liberté, (ci-devant Euterpe) Franklin (ci-devant Race) et Jackson, désignés comme les terrains Nos 5 et 6 sur un plan déposé, pour référence, en l'étude de T O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 152. Lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 29 pieds 8 pouces de façade rue Philippe, sur 118 pieds, 8 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois ayant 4 chambres et à l'arrière, une cuisine à deux étages ainsi qu'une grande cour sur le côté, convenable pour y avoir une écurie pour drays et mules. La propriété est désignée par le No 483 rue Philippe. On peut inspecter les lieux en en demandant la clef au bureau des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en paiements égaux portant 7 pour cent d'intérêt par an; assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité. Taxes de 1893 assumées par l'acquéreur. 10 pour cent requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

28 jan—28 fév 1 8 15 22 mars 1.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

UNE PROPRIÈTE COTTAGE DE VALEUR,

No 120 rue Champs-Elysées.

Entre Bourgogne et Remparts.

Six Lots de Terre de Valeur,

Rue Champs-Elysées,

Entre Joséphine et Solidelle,

—Dans l'Affaire de—

Mme Veuve John Ermon, tutrice, etc., vs W. M. M. Ermon et als.

VENTE POUR UN PARTAGE.

A Long Crédit à l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MARDI, le 21 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale, en vertu de, et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le dit jugement rendu le 11 janvier 1893 et signé le 17 janvier 1893 dans l'affaire de Mme Veuve John Ermon, tutrice, etc., versus W. M. M. Ermon et als, Dossier No 37,525, pour un partage, à l'encan il sera vendu—

Cottage No 120 Champs-Elysées.

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Français, Bourgogne et Remparts désignée par la lettre B, laquelle mesure 28 pieds 8 pouces de face à la rue Champs-Elysées, sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Bourgogne de 154 pieds 6 pouces et 3 lignes, et sur la ligne opposée près la rue Remparts, elle a une première profondeur de 122 pieds 2 pouces et 5 lignes, puis elle s'ouvre vers la rue Remparts à une distance de 50 pieds 1 pouce sur la ligne parallèle aux Champs Elysées, puis elle a une seconde profondeur de 5 pieds 8 pouces vers la rue des Français; puis elle rétrécit en s'étendant à une distance de 23 pieds 3 pouces et 4 lignes vers la rue Bourgogne sur une ligne parallèle à la rue des Français; puis une troisième profondeur de 26 pieds 7 pouces et 6 lignes jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle elle mesure 53 pieds 8 pouces et 4 lignes, le tout conformément à un plan de Sidney G. de l'Isle, voyer, en date du 2 février 1892. Le tout plus ou moins, au pied américain.

Les améliorations consistent en un désirable cottage en bois, couvert en ardoises, avec mansarde, et une bâtisse en briques à deux étages, touchant la bâtisse ci-dessus et connu par le No 120 rue Champs-Elysées, ayant en tout, corridors et 12 chambres, chambre à bain, office, lieux d'aisance, etc., et installations de gaz, 2 cuves et hydrant, galerie de côté et hangar, cour et allée pavées.

Six terrains.

2° **Six certains lots de terre**, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Joséphine ou Prieur et Solidelle ou Homan, désignés par les Nos 5, 6, 9, 10, 13 et 14, qui mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 5 et 6 se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face aux Champs-Elysées sur une profondeur de 120 pieds.

Les lots Nos 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine ou Prieur sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces et 1 ligne.

Les lots Nos 13 et 14 se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de 120 pieds, le tout plus ou moins, au pied américain, conformément au plan qui peut être vu à l'emplacement de vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garanties, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat à partir du jour de la vente. La partie à crédit doit être divisée en billets-coupons au gré des parties intéressées. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1893, en sus de leurs enchères et devront aussi faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 janv—18 22 29—5 12 19 fév

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RESIDENCE EN BRIQUES À DEUX ETAGES CONFORTABLE,

No 269 1/2 rue Tchoupitoulas, entre les rues Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Hunter et de sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,845.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le magasin à deux étages solidement bâti en briques avec résidence, No 269 1/2 rue Tchoupitoulas, ayant une véranda en fer sur le devant, et contenant quatre chambres dans la bâtisse principale et deux chambres dans la bâtisse de cuisine détachée; cour pavée, citerne, etc. Le terrain est décrit comme suit: Un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et Poeyfarre, désigné comme lot No 5, d'après un plan dressé par E. Gothiel architecte, le 25 avril 1856, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, en cette ville, comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond, et 76 pieds 10 pouces de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, et l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, laquelle allée s'ouvre sur la rue Calliope et mesure 3 pieds 7 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 15, et de là 4 pieds 4 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 5, comme il appert par le dit plan, ainsi qu'il est plus amplement décrit dans le même plan après référence à un inventaire y enregistré.

Conditions—Comptant. 20 pour cent du montant devra être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach Spearing Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

8 fév—8 15 23—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété attrayante dans les Sixième District, coin Jeannet et Octavie.

17 terrains vagues dans l'ilet borné par les rues Arabella, Joseph, Colisée et Perrier.

2 terrains vagues coin des rues Chestnut et Valence.

L'ilet de terre borné par l'avenue Peters et les rues Octavie, Jeannet et Boudousquié.

10 lots de terre formant les coins Camp et Léontine et Camp et Valmont.

Mary Louise Christian, épouse, et al. vs. Paul J. Christian, Jr., et al

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 35 983.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 155 rue Commune. — MERCREDI, 1er mars 1893 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 janvier 1893, et signé le 17 janvier 1893, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans le carré borné par les avenues Peters et St-Charles, ci-devant Naiades, les rues Octavie et Jeannet, désigné comme le carré No cinquante-trois sur le plan primitif de Rickerville, dressé par J. Eulason, et W. G. Thompson, voyer, en date du 23 mars 1849, et déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de Jos. A. Beard, alors notaire, par la lettre D sur un plan dudit carré fait par C. G. de Lisle, le 16 mars 1869 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte pardevant Selim Magner ancien notaire en cette ville, le 9 avril 1869, et le même mesure 120 pieds rue Jeannet, sur 185 pieds de profondeur et de façade rue Octavie, entre lignes parallèles formant le coin des rues Jeannet et Octavie laquelle dite propriété est la même acquise par vente de Pamp Brown par acte pardevant E. Bouny, notaire public, le 29 décembre 1892.

2° **Dix-sept terrains** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, anciennement la paroisse Jefferson en cet Etat, dans ce qui est communément appelé "Hurstville," dans le carré borné par les rues Arabella, Joseph, Colisée ou Plaquemines et Perrier, lequel est désigné par le numéro quarante-deux, sur un plan de F. N Tourné sous la date du 15 février 1860, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, alors notaire en cette ville. Les dits terrains sont désignés par les numéros de **Un à Dix** inclusivement, et les numéros de **Quatorze à Vingt** inclusivement, desquels terrains les numéros de un à dix inclusivement sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 30 pieds de façade sur **Joseph** sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le terrain Un formant le coin des rues **Joseph** et **Colisée ou Plaquemines**; et le terrain numéro Dix le coin des rues **Joseph** et **Perrier**. Les terrains numéros de Quatorze à Vingt inclusivement, se touchent tous et mesurent chacun 30 pieds de façade rue **Arabella** sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le terrain Vingt formant le coin des rues **Arabella** et **Colisée** ou **Plaquemines** laquelle propriété fut acquise par Paul J. Christian de Jas. M. Crosson par acte pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville le 18me jour d'août 1869.

3° **Quatre certains lots de terre**, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances leur appartenant, ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième district de cette ville, anciennement dans la ville et paroisse de Jefferson, dans cet Etat et désignés comme lots Nos un et deux dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Cadix et Valence et désignés sur un plan fait par C. A. Hedin, le 12 février 1853 déposé en l'étude de T O Starke, notaire, comme plan No 133, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant le coin des dites rues Chestnut et Valence.

4° **Un certain ilet de terre**, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement Rickerville paroisse de Jefferson, dans cet Etat) et désigné comme ilet No cinquante, sur un plan fait par Benjamin Buisson et W. Thornton Thompson, voyer, le 23 mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, notaire en cette ville. Le dit ilet mesure cent soixante dix pieds deux pouces de face à l'Avenue Peters et à la rue Octavia, et deux cent soixante dix pieds de face aux rues Jeannet et Boudousquié.

La dite propriété fut acquise par achat de James P. Guthrie par un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 21 octobre 1870 et le dit Guthrie acquit la dite propriété par achat de Otto H. Karstendith, par un acte passé pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 17 juillet 1869.

5° **Dix certains lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville dans cette partie connue comme Rickerville (anciennement dans la paroisse de Jefferson dans cet Etat), dans l'ilet No 24, borné par les rues Camp, Valmont, Léontine et Chestnut, d'après un plan de Buisson et Thompson, voyers, daté le 23 mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, et désignés sur le dit plan comme lots Nos un à dix inclusivement. Le lot No un forme le coin des rues Camp et Léontine et mesure 30 pieds un pouce de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Léontine, et les lots Nos deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit et neuf se touchent et mesurent chacun, 31 pieds à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur, le dit lot No neuf formant le coin des rues Camp et Valmont, et le lot No 10 mesure 28 pieds de face à la rue Valmont, sur 139 pieds 1 pouce de profondeur.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 jan—25—1 8 15 22 fév—1 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Succession de John Lex et Cecelia Bimesmier, sa femme décédée.

No 37,399.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — JEUDI, 23 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 38, borné par les rues Magistrat, Warsaw, Havane et Vertu, désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 14, 15 et 16, et mesurant comme suit: Le lot No 10 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat, sur 240 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur; le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue Magistrat, sur 221 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 10, et 200 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No 12, le lot No 12 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Magistrat et 179 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur. Les lots 14 et 15 mesurent 32 pieds de face à la rue Warsaw, sur 110 pieds de profondeur. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Warsaw et Magistrat, a 80 pieds de face à la rue Warsaw, sur 119 pieds de profondeur et face à la rue Magistrat.

Conditions—Comptant.

Vingt pour cent doit être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 18 25—1 8 15 23 fév

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR DANZIGER & STERN.

Vente Finale et Péremptoire

De tout le contenu de marchandises de l'établissement de papiers peints de P. Bossonney,

Nos 98 et 100 rue de Chartres,

Entre Conti et St-Louis.

Pour cause de retrait d'affaires.

PAR DANZIGER & STERN—D. Danziger, Encanteur.—Il sera vendu à l'encan au local et dessus, VENDREDI, 24 février 1893, à 10 heures et demie A. M.—

Tout le contenu de marchandises et meubles, consistant d'un grand et bel assortiment de papiers peints américains et français, de jolis dessins, mis en lots au gré des commerçants, aussi les tables, comptoirs, grands chevalets, étagères, chaises etc. Sans limite ou réserve.

Conditions—Comptant.
21 fév—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin No 509 de la rue Dryades.

Faience, Verrerie, Ferblanterie, Articles en bois, Lampes, Quincaillerie, Jouets, etc.

Dans l'affaire de Mme M. L. Duprée et A. J. Duprée, son époux, contre leurs créanciers.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 37,764.

PAR DANZIGER & STERN, encanteurs, bureaux No 59 rue Carondelet—En vertu d'un ordre de vente de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite cour, Division C, signé et daté du 15 février 1893, vendront LUNDI, 27 février 1893 à 10 heures A. M., à l'encan sur les lieux 509 rue Dryades, le contenu dudit magasin consistant de faïence, verrerie, ferblanterie, articles en bois, lampes, quincaillerie, jouets, etc. Le tout selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
16 fév—16 18 22 26 27

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Résidence centrale et commode en briques à deux étages,

No 268 RUE CARONDELET,

Entre Calliope et l'avenue Howard.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune — MERCREDI 8 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1893 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée

La résidence en briques à deux étages centralement située No 268 rue Carondelet contenant vestibules au premier et au rez de chaussée salons doubles, salle à manger, cuisine dépense, etc. au rez-de-chaussée, chambres à coucher, toilettes et galerie, chambres au premier, citerne, dépendances, grande cour dans le fond et allée de côté, etc.

Le lot est décrit comme suit

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 215, borné par les rues Carondelet Calliope, et les avenues St Charles et Howard, lequel lot commence à une distance de 42 pieds de l'encoignure Calliope et mesure 40 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Carondelet, 36 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, et est composé de deux lots de terre, une, la plus rapprochée de la rue Calliope étant désignée par la lettre B. sur un croquis fait par D. M. Bronson, voyer, daté le 9 juin 1866 et annexé à un acte pardevant M. C. Soniat, notaire public, daté le 24 juin 1855, et autre est désignée par le No 1, sur un croquis fait par C. Schnadel, voyer, daté le 26 avril 1880, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire public, le 10 juin 1880. Confortablement bâtie convenable au centre des affaires et ayant de grandes terrains, rendant la propriété extrêmement désirable et de valeur permanente.

Conditions.—La moitié ou plus comptant et la balance à 1 ou 1 et 2 ans pour billets portant 7 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acte devra contenir la clause de non aliénation et vente sans être tiers et toutes autres clauses de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et aura droit de possession et de location à partir du 1er mars 1893. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat Esq., N. P. aux frais de l'acquéreur.

29 jan—29—fév 1 8 15 22—mars 1 8

QUEEN & CRESCENT ROUTE
CINCINNATI [illegible] BIRMINGHAM

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Basin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Chantiers des Etats Unis.
[illegible] et Dauphine.